

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1958

présenté par

M. Boucard, Mme Périgault, M. Seitlinger, M. Forissier, M. Kamardine, Mme Corneloup, M. Viry
et Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.